

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2020

Délibération CA_20201127_05B

Marché de travaux de restructuration de l'état-major (2ème phase) n° 2019-10-27 - lot n°6 : plâtrerie : avenant n°2 au marché

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le courrier en date du 8 septembre 2020 de la Société APPIC informant le SDIS de l'absorption par fusion de cette société au profit de la Société Les Menuiseries du Centre ;

Vu les extraits Kbis de la Société Les Menuiseries du Centre et de la Société APPIC respectivement en date du 3 et 4 septembre 2020 ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°2, ci-annexé, portant transfert du marché n° 2019-10-27 - lot n°6 : plâtrerie, au profit de la Société Les Menuiseries du Centre, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

DESCOUT Serge